

La circulaire visant à rendre effectives les trois séances annuelles d'éducation à la vie affective et sexuelle va paraître en septembre 2018. Pour s'opposer à ces enseignements, le mouvement des « *Justice et respect pour l'enfance* », veut mettre en place une stratégie nationale d'opposition, mêlant actions de terrain et diffamations. Ce mouvement s'était déjà illustré en 2014 en s'opposant aux ABCD de l'égalité, et à la prétendue diffusion de la « théorie du genre » dans les écoles. Marquée par un complotisme tous azimuts, la détestation de la République laïque et porteuse d'étouffantes élucubrations, l'initiatrice de ce mouvement demande aujourd'hui à ses sympathisants de se mobiliser autour d'actions concrètes, que nous voulons détailler.

Pour le SE-Unsa, il est important de donner aux enseignants et directeurs d'écoles des clés de lecture pour faire la distinction entre des parents qui expriment des interrogations légitimes quant aux contenus d'enseignements proposés à leurs enfants (auxquelles chaque professionnel peut répondre), de relais politisés qui s'inscrivent dans une stratégie nationale orchestrée pour diffamer l'école et priver les élèves d'apprentissages obligatoires et nécessaires.

Les actions du mouvement

1^{ère} action : recruter des relais locaux

Les vidéos délirantes de ce mouvement ont été vues des dizaines de milliers de fois sur Youtube, et ces relais sont amenés à en parler autour d'eux, notamment via les réseaux sociaux.

2^e action : mener des délégations auprès des directeurs d'écoles et des chefs d'établissements, en respectant les points suivants (extraits des vidéos) :

- « *Constituer des délégations de parents engagés (avec un homme si possible). Pas de délégation d'une seule personne, et choisir les personnes qui s'expriment le mieux et socialement les moins fragiles.*
- *Demander un entretien aux chefs d'établissements, directeurs*
- *Poser trois demandes :*
 - o *demande de communication des dates des séances d'éducation sexuelle*
 - o *demande de communication du nom des intervenants extérieurs et associations avec leur numéro d'agrément*
 - o *demande de communication du contenu de ces séances en exigeant que deux parents soient présents à titre d'observateurs à chaque séance »*

Pour toutes ces questions, les délégations devront exiger une réponse par écrit et le compte-rendu sera envoyé à l'initiatrice du mouvement, qui ajoute que la prochaine étape « *sera menée un peu plus tard, si Dieu le veut...* » et finit en disant que « **la première victoire sera d'avoir fragilisé les chefs d'établissements et directeurs d'écoles** ».

Comment réagir ?

Dans ce cas, il faut :

- prévenir son IEN ;
- saisir le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ;
- informer sa section locale du SE-Unsa.

Lire l'article : [Éducation à la vie affective et sexuelle : ne cédon pas aux obscurantismes](#)

Lire [le communiqué de presse du SE-Unsa](#)